



LE RÉGIME SOCIAL DES INDÉPENDANTS (RSI)

**ATTIRE VOTRE ATTENTION
SUR DES DOCUMENTS ENVOYÉS
AUX INDÉPENDANTS PAR
DES SOCIÉTÉS SANS LIEN AVEC LE RSI**

Il s'agit de bulletins de cotisations et d'adhésion à un service facultatif qui **ne proviennent pas du RSI**.

Pour avoir la certitude qu'il s'agit bien d'un avis d'appel de cotisations du RSI, nous vous invitons à vérifier que votre numéro de Sécurité sociale figure sur le document que vous avez reçu.

Dans le cas contraire, ce document ne provient pas de nos services et la cotisation demandée ne concerne pas votre protection sociale obligatoire.



**Le RSI vous incite donc
à la vigilance.**



RSI Régime Social
des Indépendants

www.rsi.fr